

DECRET N° 71-124 /CP/SGG

du 25 Juin 1971.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 19 juin 1971, Mr Albert OUASSA, Ministre
de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim
du Ministre des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2 - Pour compter du 25 juin 1971 :

- Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale, est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence
de Mr Pascal CHABI KAO,
- Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme,
est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines
et Transports, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à COTONOU, le 25 Juin 1971
pour le Président du Conseil Présidentiel
absent, le Membre du Conseil Présidentiel
chargé de l'intérim,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :
PCP 6 - MCP 4 - CS 6 -
Ministères 11 - HC 3 -
SGG 4 - IAA-DCCT-DN 3
IGF-Gde Chanc.-JORD 3
DEP-DGAJL-Dtion St. 6